



Réponse de la direction (RD) et plan d'action de la gestion (PAG)

Recommandation 1 :	Paragraphe 40		
Réponse de la direction :	<p>Acceptée. Afin d'établir une planification à long terme pour la gestion de l'hébergement des délinquants dans la collectivité, le Service correctionnel du Canada (SCC) se basera sur l'analyse de capacité de la communauté complétée dans le cadre de sa stratégie de revue interne (National Strategic Review, Janvier 2017), ainsi que sur les analyses régionales continues. Cela fournira une approche nationale intégrée à long terme permettant de répondre aux besoins opérationnels régionaux, incluant la capacité d'atteindre les besoins en termes de croissance et de profils de population. Le SCC a également entamé le développement d'une solution intégrant la gestion des inventaires de lits en collectivité et l'harmonisation des délinquants avec les ressources en communauté, incluant la gestion des listes d'attente.</p>		
Mesures	Résultats attendus	Responsabilité	Délai de mise en œuvre
Quelles mesures SMART ont été ou seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus/indicateurs pour démontrer que les mesures ont été prises	Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure?	À quelle date les mesures à court, à moyen et à long terme seront-elles achevées pour donner pleinement suite à la recommandation?
Création d'une approche pluriannuelle nationale de surveillance de la capacité d'hébergement dans la collectivité, mise à jour régulièrement par l'administration centrale, qui cerner les profils de la population actuelle par district, les libérations projetées et la capacité d'hébergement de chaque district. Les lacunes en matière d'hébergement doivent être cernées par région, selon la carte nationale des besoins par rapport à l'offre. L'approche nationale indiquera la planification annuelle relative à l'affectation des ressources. La première version sera alimentée par les commentaires nationaux et régionaux d'ici la fin du troisième trimestre.	a) Cerner les caractéristiques des profils de la population carcérale qui sont essentielles à la planification de la mise en liberté et au choix des options d'hébergement pour les délinquants assignés à résidence.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2018-11-30
	b) Assurer la qualité des données relatives à la planification de la mise en liberté du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) (en cours) pour déterminer de façon précise et fiable le lieu de libération préféré, la date de libération planifiée et la date de libération réelle.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-03-29
	c) Déterminer où les capacités de la collectivité sont les plus susceptibles	Commissaire adjoint,	2019-03-29



	de poser problème en raison des caractéristiques et du nombre de personnes libérées dans les collectivités du Canada.	Opérations et programmes correctionnels	
	d) Recueillir les commentaires des régions et des districts concernant la méthodologie utilisée au point c) et les estimations générées.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et sous-commissaires régionaux	2019-03-29
	e) Peaufiner la méthodologie en fonction des commentaires des régions et mettre en œuvre un cycle de présentation de rapports trimestriels présentant les tendances en matière de mise en liberté et les estimations sur l'utilisation de la capacité dans la collectivité (commençant au dernier trimestre de 2018-2019).	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-03-29
Mise en œuvre du Système de gestion du logement des délinquants (SGLD) d'ici novembre 2019. Ce système devrait fournir une solution globale pour la gestion des places et l'attribution d'installations communautaires aux délinquants, y compris le suivi des refus et des listes d'attente.	Mise en œuvre du SGLD.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels; sous-commissaire principale	2020-03-31



Recommandation 2 :	Paragraphe 51		
Réponse de la direction :	Acceptée. Le Service correctionnel du Canada (SCC) mettra l'accent sur l'importance de la conformité avec les exigences des politiques actuelles relativement à la fréquence de contact des détenus et la surveillance de leurs conditions spéciales. De plus, le SCC renforcera la surveillance de la conformité via ses systèmes existants de reddition de comptes. Le SCC mettra également l'accent sur la documentation à compléter et la surveillance de la conformité à cet élément de politique, dans les cas où des exceptions aux fréquences de contact sont de mises.		
Mesures	Résultats attendus	Responsabilité	Délai de mise en œuvre
Quelles mesures SMART ont été ou seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus/indicateurs pour démontrer que les mesures ont été prises	Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure?	À quelle date les mesures à court, à moyen et à long terme seront-elles achevées pour donner pleinement suite à la recommandation?
Modifier la Directive du commissaire (DC) 715 pour donner la responsabilité au directeur de district de surveiller, mensuellement, le respect de la fréquence des contacts et des conditions spéciales.	La DC 715 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01
Modifier les paragraphes pertinents de la DC 715-1 pour préciser les exigences relatives à la fréquence des contacts pour les délinquants qui habitent dans un établissement résidentiel communautaire.	La DC 715-1 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01
Modifier la DC 715-1 pour renforcer l'exigence de documenter la surveillance des conditions spéciales et la nécessité d'inscrire davantage d'information quand des exceptions aux exigences relatives à la fréquence des contacts sont justifiées ou que ces exigences ne sont pas respectées.	La DC 715-1 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01



Élaborer un indicateur de rendement pour vérifier la fréquence des contacts.	L'indicateur de rendement (fréquence des contacts) du niveau d'intervention est ajouté dans l'outil Rendement en direct.	Commissaire adjoint, Politiques; commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2020-03-31
--	--	---	------------

Recommandation 3 :	Paragraphe 63		
Réponse de la direction :	Acceptée. Le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaît l'importance du partage de renseignements sur la santé en lien avec le niveau de risque. Le SCC procédera à une revue de ses politiques concernant l'échange d'information de santé et déterminera l'approche la plus efficace pour s'assurer que les agents de libération conditionnelle reçoivent l'information dont ils ont besoin en temps opportun.		
Mesures	Résultats attendus	Responsabilité	Délai de mise en œuvre
Quelles mesures SMART ont été ou seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus/indicateurs pour démontrer que les mesures ont été prises	Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure?	À quelle date les mesures à court, à moyen et à long terme seront-elles achevées pour donner pleinement suite à la recommandation?
Réviser la politique concernant la communication d'information relative à la santé aux agents de libération conditionnelle. Cela comprend la révision des documents qui peuvent être communiqués, le moment de les communiquer et les raisons pour lesquelles ils sont communiqués.	Les Services de santé transmettront les directives révisées aux membres du personnel des soins de santé et aux agents de libération conditionnelle pour clarifier le moment et la méthode de communication de l'information relative à la santé du délinquant et les renseignements à communiquer.	Commissaire adjointe, Services de santé	2019-10-01
Examiner périodiquement les dossiers de gestion de cas pour s'assurer que l'information pertinente relative à la santé est communiquée conformément à la directive.	L'examen aura lieu tous les six mois pendant deux ans au moyen d'une approche d'échantillonnage. Il portera sur l'échéancier	Sous-commissaires régionaux	Début 2019-12-01



	et la consignation appropriée de l'information.			
Réaliser un projet visant l'amélioration de la qualité qui examinera si l'information communiquée est complète et si l'information a été intégrée de façon appropriée dans la stratégie communautaire.	Rapport sur l'amélioration de la qualité.	Commissaire adjointe, Services de santé	Commence en novembre 2019, se termine en décembre 2020	



Recommandation 4 :	Paragraphe 66		
Réponse de la direction :	<p>Acceptée. Le Service correctionnel du Canada (SCC) continuera d'aider les délinquants dans l'obtention de leurs pièces d'identité, y compris leur carte santé. Le SCC collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre en place des processus à tous les centres de détention préventive pour s'assurer que les pièces d'identification disponibles soient transférées avec le délinquant lors de son admission au SCC.</p> <p>Au moment de la mise en liberté, les politiques du SCC requièrent que les agents de libération conditionnelle valident l'existence de pièces d'identification et viennent en aide au délinquant ayant besoin de s'en procurer. Le SCC continuera de travailler en collaboration avec les différentes parties prenantes pour équiper les délinquants avec les pièces d'identité appropriées lors de leur mise en liberté.</p> <p>De plus, le SCC travaillera à améliorer la collaboration avec les autorités provinciales et territoriales de la santé, afin d'éliminer les obstacles pour l'obtention des cartes santé.</p>		
Mesures	Résultats attendus	Responsabilité	Délai de mise en œuvre
Quelles mesures SMART ont été ou seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus/indicateurs pour démontrer que les mesures ont été prises	Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure?	À quelle date les mesures à court, à moyen et à long terme seront-elles achevées pour donner pleinement suite à la recommandation?
Améliorer les partenariats avec les autorités sanitaires provinciales et territoriales en vue d'éliminer les obstacles à l'accès aux cartes santé.	Détermination des obstacles provinciaux et territoriaux à l'accès aux soins de santé; et communication avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour éliminer ces obstacles afin que : a) les délinquants demandent leurs cartes d'identité manquantes au moment de leur admission (cartes santé); b) les pièces d'identité des délinquants servent à obtenir une carte santé.	Commissaire adjointe, Services de santé	À partir de septembre 2018; permanent



Modifier la DC 712-1 pour ajouter une responsabilité à l'agent de libération conditionnelle en établissement qui, en collaboration avec le détenu, examinera les pièces d'identité actuelles et rédigera le plan du détenu en vue d'obtenir les pièces d'identité appropriées, y compris une carte santé. De plus, l'agent de libération conditionnelle en établissement inscrira les mesures prises pour aider le détenu à obtenir ses pièces d'identité.	La DC 712-1 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01
Modifier la DC 712-4 pour ajouter une responsabilité à l'agent de libération conditionnelle en établissement, qui confirmera auprès du détenu les pièces d'identité qu'il possède et le besoin d'obtenir celles qui manquent. L'agent de libération conditionnelle en établissement assurera la liaison avec ses homologues dans la collectivité pour s'assurer que les délinquants reçoivent les services requis pour obtenir leurs pièces d'identité. L'agent de libération conditionnelle en établissement inscrira les mesures prises.	La DC 712-4 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01
Modifier la DC 715-1 pour ajouter une responsabilité à l'agent de libération conditionnelle dans la collectivité, qui confirmera auprès du délinquant les pièces d'identité qu'il possède à sa libération, discutera de son plan pour obtenir celles qui manquent le plus tôt possible et le prendra en note. De plus, l'agent de libération conditionnelle dans la collectivité inscrira les mesures prises pour aider le détenu à obtenir ses pièces d'identité et surveillera les progrès de son plan.	La DC 715-1 sera révisée, et le changement mis en place.	Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	2019-12-01
Apporter les dernières modifications au SGD. Plus précisément, ajouter une valeur pour un « Registre des interventions » précis concernant les pièces d'identité du délinquant. Les agents de libération conditionnelle inscriront dans ce champ les mesures prises pour aider le délinquant à obtenir	Modification du SGD – Module sur le Registre des interventions – Version de mars.	Sous-commissaire principale	2019-03-30



les pièces d'identité appropriées, y compris sa carte santé.			
--	--	--	--

Recommandation 5 :	Paragraphe 79		
Réponse de la direction :	<p>Acceptée. Le Service correctionnel du Canada (SCC) utilise divers indicateurs de rendement pour mesurer la réintégration efficace des délinquants en collectivité, tels que la participation aux programmes communautaires et l'achèvement de ceux-ci, l'emploi et l'atteinte de la fin de la peine sans réadmission fédérale. Afin d'avoir en main un plus grand nombre d'indicateurs liés à la réussite de la réinsertion sociale, le SCC collaborera avec le ministère de la Sécurité publique pour poursuivre les travaux qu'il a entrepris dans le domaine des taux de récidive, incluant les informations détenues par les provinces et territoires sur les adultes condamnés à nouveau.</p>		
Mesures	Résultats attendus	Responsabilité	Délai de mise en œuvre
Quelles mesures SMART ont été ou seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus/indicateurs pour démontrer que les mesures ont été prises	Qui est responsable de la mise en œuvre de cette mesure?	À quelle date les mesures à court, à moyen et à long terme seront-elles achevées pour donner pleinement suite à la recommandation?
Le SCC appuiera activement Sécurité publique Canada dans ses efforts pour élaborer des mesures pour contrer la récidive qui comprendront de l'information sur la mise en liberté recueillie auprès des administrations fédérales, provinciales et territoriales.	Le SCC collaborera avec le ministère responsable, Sécurité publique Canada, pour s'assurer que les résultats attendus sont ciblés et atteints dans le respect de l'échéancier.		
En collaboration avec Sécurité publique Canada, le SCC continuera d'explorer les travaux de recherche qui portent sur des mesures plus générales visant la réinsertion sociale des délinquants (y compris l'emploi, le revenu et la	Le SCC collaborera avec le ministère responsable, Sécurité publique Canada, pour s'assurer que les résultats attendus sont ciblés et atteints dans le respect de l'échéancier.		



santé) au moyen de l'Environnement de couplage de données de Statistique Canada.	
---	--

Approuvé par la commissaire : Anne Kelly

2018-09-05